



Conditions générales de vente

– Bilan de compétences

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations BELLUZ A. Conseils & Formation est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. BELLUZ A. Conseils & Formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à BELLUZ A. Conseils & Formation les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de BELLUZ A. Conseils & Formation.

1Crée Le 1/09/2025

BELLUZ A Conseils et formation – Siret : 99014415600017– Naf : 70.227 –Enregistré sous le numéro NDA n°44520051252 auprès du préfet de région Grand Est – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Tel : 0768569606 –Email : contact@abelluzconseil.fr – Site internet : <http://www.abelluzconseil.com>



Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par BELLUZ A. Conseils & Formation au client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à BELLUZ A. Conseils & Formation par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre BELLUZ A. Conseils & Formation et l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, BELLUZ A. Conseils & Formation remet une attestation de bilan de compétences au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO BELLUZ A. Conseils & Formation lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme :

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début du bilan : 50% du coût de la prestation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début du bilan : 75 % du coût de la prestation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début du bilan : 100 % du coût de la prestation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

2Crée Le 1/09/2025

BELLUZ A Conseils et formation – Siret : 99014415600017– Naf : 70.227 –Enregistré sous le numéro NDA n°44520051252 auprès du préfet de région Grand Est – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Tel : 0768569606 –Email : contact@abelluzconseil.fr – Site internet : <http://www.abelluzconseil.com>



Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par BELLUZ A. Conseils & Formation pour assurer les bilans de compétences ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de BELLUZ A. Conseils & Formation. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de bilans de compétences.

Descriptif et programme des bilans

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des bilans sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

BELLUZ A. Conseils & Formation le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise BELLUZ A. Conseils & Formation au Client. BELLUZ A. Conseils & Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les bilans de compétences et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par BELLUZ A. Conseils & Formation comme client de ses bilans de compétences. À cet effet, le Client autorise BELLUZ A. Conseils & Formation à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activités, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

3Crée Le 1/09/2025

BELLUZ A Conseils et formation – Siret : 99014415600017– Naf : 70.227 –Enregistré sous le numéro NDA
n°44520051252 auprès du préfet de région Grand Est – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Tel : 0768569606 –Email : contact@abelluzconseil.fr – Site internet : <http://www.abelluzconseil.com>



Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation du bilan de compétences et d'amélioration de l'offre de BELLUZ A. Conseils & Formation.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : BELLUZ A. Conseils & Formation 2 route de Dijon 52200 Saints Geosmes ou par voie électronique à : contact@abelluzconseil.fr En particulier, BELLUZ A. Conseils & Formation conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation du bilan de compétences. Enfin, BELLUZ A. Conseils & Formation s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de CHAUMONT sera seul compétent pour régler le litige.